

410

Fiche de Données de Sécurité

Section 1 : Identification

Identificateur du Produit et Autres Moyens d'Identification

Identificateur de Produit : Persulfate d'Ammonium**Autres Moyens d'Identification** : Ammonium Persulfate**N° de Pièces Connexes** : 410-1KG, 410-25KG

Usage Recommandé et Restrictions d'Utilisation du Produit Chimique

Usage : réactif d'attaque de métaux pour circuits imprimés**Usage contre-indiqué** : Non disponible

Données Relatives au Fabricant ou Fournisseur

FabricantMG Chemicals
1210 Corporate Drive
Burlington, Ontario L7L 5R6
CANADA

+1-800-340-0772



+1-905-331-1396

FAX +1-800-340-0773**COURRIEL** support@mgchemicals.com**WEB** www.mgchemicals.com**COURRIEL (Personne Compétente)**: fds@mgchemicals.com

Numéro de Téléphone en Cas d'Urgence

Pour les incidents avec des matériaux dangereux SEULEMENT (fuites, déversements, incendies, expositions ou accidents)USA ou CANADA—Appeler Verisk 3E au **+1-866-519-4752** or **+1-760-476-3962**

(Code d'accès : 335388)



Pour les urgences impliquant le transport de marchandises dangereuses; 24 h/24, 7 j/7CANADA—Appeler CANUTEC à frais virer au **+1-613-996-6666** ou par cellulaire ***666**

410
Section 2 : Identification des Dangers
Classification des Matériaux Chimiques Dangereux
Catégories SGH

Critère	Catégorie	Mention	Symbole
Sensibilisation Respiratoire	1	Danger	Santé
Matière Solides Comburantes	2	Danger	Flame sur un Cercle
Sensibilisation Cutanée	1	Attention	Exclamation
Irritation Oculaire	2	Attention	Exclamation
Irritation Cutanée	2	Attention	Exclamation
Toxicité pour Organes Cibles Exposition Unique	3	Attention	Exclamation
Toxicité aiguë Voie Orale	4	Attention	Exclamation


Note : Le degré de gravité est classé de 1 (la plus haute gravité) jusqu'à 5 (la plus basse gravité) à l'intérieur de chaque classe de danger. La catégorie à l'intérieur d'une classe de danger ne permet pas de comparaison relative aux autres classes.

Éléments d'Étiquette

Mention	DANGER
Symboles	Mention de Danger
	H334 : Peut provoquer des symptômes d'allergie ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation
	H272 : Peut aggraver un incendie ; comburant

Suite de section sur la page suivante

410*Continuation...*

Symboles	Mention de Danger
	H302 : Nocif en cas d'ingestion H317 : Peut provoquer une allergie cutanée H319 : Provoque une sévère irritation des yeux H315 : Provoque une irritation cutanée H335 : Peut irriter les voies respiratoires
Prévention	Conseils de Prudence
P102	Tenir hors de portée des enfants.
P210	Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'ignition. Ne pas fumer.
P220	Tenir à l'écart des vêtements et d'autres matières combustibles.
P270	Ne pas manger, boire ou fumer en utilisant ce produit.
P261	Éviter de respirer les poussières.
P271	Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.
P284	Lorsque la ventilation du local est insuffisante, porter un équipement de protection respiratoire.
P280	Porter des gants de protections, des vêtements de protection et des équipements de protection des yeux et du visage.
P272	Les vêtements contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail.
P264	Se laver soigneusement les mains après manipulation.
Intervention	Conseils de Prudence
P370 + P378	En cas d'incendie : Utiliser de la poudre sèche, du dioxyde de carbone, de l'eau pulvérisée, ou de la mousse pour l'extinction.
P304 + P340	EN CAS D'INHALATION : Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.
P342 + P311	En cas de symptômes respiratoires : Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.
P302 + P352	EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU : Laver abondamment à l'eau.
P333 + P313	En cas d'irritation ou d'éruption cutanée : Demander un avis médical.
P362 + P364	Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.

Suite de section sur la page suivante

410
Continuation...

Intervention	Conseils de Prudence
P305 + P351 + P338	EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Rincer avec précaution avec de l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si elles sont présentes et si elles s'enlèvent facilement. Continuer de rincer.
P337 + P313	Si l'irritation des yeux persiste : Demander un avis médical.
P301 + P312	EN CAS D'INGESTION : Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise.
P330	Rincer la bouche.
Stockage	Conseils de Prudence
P403 + P233	Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche.
P405	Garder sous clef.
Élimination	Conseils de Prudence
P501	Éliminer le contenu conformément à la réglementation locale, régionale, nationale et internationale.

Dangers Non Classifiés Ailleurs

Autres Critères	Mention de Danger/ Conseils de Prudence	Mention	Symboles
Sans objet	Sans objet	Sans objet	Sans objet

Section 3 : Composition/Information sur les Ingrédients

No. CAS	Nom Chimique	%(poids)
7727-54-0	peroxodisulfate de diammonium	>99%

410

Section 4 : Premiers Soins

<i>Condition d'Exposition</i>	<i>Code SGH: Conseils de Prudence</i>
EN CAS D'INHALATION	P304 + P340, P312
Symptômes Immédiat	<i>toux, irritation des voies respiratoires, respiration sifflante, respiration laborieuse</i>
Intervention	Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer. En cas de symptômes respiratoires : Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.
EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU	P302 + P352, P337 + P313, P362 + P364
Symptômes Immédiat	<i>rougeur, irritation, peau sèche, dermatite de contact allergique</i>
Intervention	Laver abondamment à l'eau. En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: Demander un avis médical. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.
EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX	P305 + P351 + P338, P337 + P313
Symptômes Immédiat	<i>rougeur, irritation, douleur</i>
Intervention	Rincer avec précaution avec de l'eau pendant au moins 20 minutes. Enlever les lentilles de contact si elles sont présentes et si elles s'enlèvent facilement. Continuer de rincer. Si l'irritation des yeux persiste : Demander un avis médical.
EN CAS D'INGESTION	P301 + P312, P330
Symptômes Immédiat	<i>nausée, diarrhée, maux de gorge, vomissement</i>
Intervention	Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise. Rincer la bouche.

410

Section 5 : Mesures à Prendre en Cas d'Incendie

Moyens d'extinctions	En cas d'incendie : Utiliser des agents extincteurs appropriés pour les matières environnantes.
Danger Spécifiques	Non inflammable ou combustible, mais amplifie les incendies. Produit une fumée irritante de toxicité inconnue dans les incendies. Incompatible avec les matières combustibles ou inflammables. Empêcher les eaux d'extinctions de pénétrer dans les égouts ou cours d'eau.
Produits de Combustion	La combustion peut produire des oxydes de carbone (CO, CO ₂) des oxydes d'azote (NO _x) et des oxydes de soufre.
Pompier	Porter un appareil respiratoire autonome et une tenue de feu complète.

Section 6 : Mesures à Prendre en Cas de Déversements Accidentel

Protection Individuelle	Voir l'équipement de protection individuelle dans la Section 8.
Précautions à Prendre pour l'Intervention	Éviter la formation de nuages de poussière et de respirer les poussières. Vous pouvez mouiller avec de l'eau pulvériser pour empêcher la formation de nuages de poussière. Enlever ou tenir à l'écart des flammes nues et les matières inflammables ou combustibles.
Précautions pour l'Environnement	Éviter le rejet dans l'environnement.
Méthode de Confinement	Sans objet
Méthode de Nettoyage	Balayer ou pelleter dans un contenant qui peut être refermé de manière étanche. Laver la région du déversement avec de l'eau et du savon pour enlever les dernières traces de résidu. NE PAS combiner avec des déchets inflammables ou combustibles.
Méthode d'Élimination	Éliminer le contenu selon les conseils dans la Section 13.

410
Section 7 : Manutention et Stockage
Prévention

Tenir hors de portée des enfants.

Ne pas manger, boire ou fumer en utilisant ce produit.

Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'ignition. Ne pas fumer.

Éviter de respirer les poussières. Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé. Lorsque la ventilation du local est insuffisante, porter un équipement de protection respiratoire.

Éviter le rejet dans l'environnement.

Manutention

Porter des gants de protections, des vêtements de protection et des équipements de protection des yeux. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation. Les vêtements contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail.

Se laver soigneusement les mains après manipulation.

Stockage

Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche.

Garder sous clef.

Section 8 : Contrôle de l'Exposition/Protection Individuelle
Substances Ayant des Limites d'Expositions Professionnelle

Nom chimique	Pays/Provinces	Limite d'Exposition Admissible (PEL)	Limite d'Exposition à Court Terme (LECT)
peroxodisulfate de diammonium	ACGIH	0.1 mg/m ³	Non établi
	U.S.A. OSHA PEL	Non établi	Non établi
	Canada AB	0.1 mg/m ³	Non établi
	Canada BC	0.1 mg/m ³	Non établi
	Canada ON	0.1 mg/m ³	Non établi
	Canada QC	Non établi	Non établi

Note : Les limites d'exposition d'ACGIH¹, d'OSHA (Table Z-1), et des provinces canadiennes furent consultées. Les limites de la base de FDS des fournisseurs furent également consultées. Les limites d'exposition à court terme (LECT) sont généralement pour 15 min et limites à long terme d'exposition admissible (PEL) pour 8 h.

Suite de section sur la page suivante

410

Paramètres de Contrôles

Ventilation Maintenir les concentrations atmosphériques sous les limites d'exposition en milieu de travail [LEMT].

Equipment de Protection Individuelle

Protection des yeux Porter des lunettes de sécurité ou des lunettes monoocales de sécurité appropriées.

RECOMMANDATION : Veiller à ce que les lunettes ont des écrans latéraux de protection.

Protection de la Peau En cas de contact probable, porter des gants de protection en nitrile ou d'autres gants résistant aux produits chimiques.

Pour des contacts occasionnels, porter des gants de nitrile ou d'autres gants jetables résistant aux produits chimiques.

Protection Respiratoire Pour surexposition jusqu'à 10 x LEMT, porter un respirateur comme un masque facial avec filtre à particule de type N100 (US).

Au-dessus de 10 x LEMT, utilisez un appareil respiratoire à pression positive avec à alimentation d'air ou un appareil respiratoire autonome.

Protection Respiratoire **RECOMMANDATION :** Consulter un détaillant ou fabricant pour vous assurer que la cartouche du masque faciale ou demi-masque est conforme aux normes NIOSH (É.-U.) pour ingrédient répertorié dans la Section 3. L'appareil devrait être ajusté pour l'employer par un expert. Assurer-vous que les cartouches soient sellées dans un sac en plastique lorsqu'elles ne sont pas utilisées.

Hygiène Préventives

Lavez vos mains soigneusement après l'usage du produit.

410
Section 9 : Propriétés Physiques et Chimiques

État Physique	Solide	Limite Inférieure d'Inflammabilité	Non disponible
Apparence	Poudre blanche	Limite Supérieure d'Inflammabilité	Non disponible
Odeur	Non disponible	Pression de Vapeur @ 20 °C	Non disponible
Seuil d'Odeur	Non disponible	Densité de Vapeur	Sans objet
pH	Non disponible	Densité Relative @25 °C	1.98 (crystalline)
Point de fusion/ Point de Congélation	Non disponible	Solubilité Dans l'Eau	600 g/L
Point Initial d'Ébullition	Non disponible	Coefficient de Partage n-octanol/eau	Non disponible
Point d'Éclair	Non disponible	Température d'Auto-inflammation	Non disponible
Taux d'Évaporation	Non disponible	Température de Décomposition	>120 °C [>248 °F]
Inflammabilité (solide, gaz)	inflammable	Viscosité @40 °C	Sans objet

Section 10 : Stabilité et Réactivité

Réactivité	Peut se décomposer en cas d'exposition à de l'air humide ou à de l'eau et de la chaleur.
Stabilité chimique	Stable sous les conditions de température et de pression normale
Conditions à éviter	Éviter les flammes nues, les sources d'ignitions, les températures excessives et les substances incompatibles.
Matériaux Incompatibles	Agents oxydants forts, matières organiques inflammables ou combustibles, métaux en poudre, températures supérieures à 120 °C
Polymérisation	Ne se produira pas
Produits de Décomposition	Ne se décompose pas sous des conditions normales. Pour les produits de décompositions thermiques, voir les produits de combustion dans la Section 5.

410

Section 11 : Données Toxicologiques**Sommaire des Symptômes par Voies d'Exposition**

Yeux	Peut provoquer de la rougeur, irritation et douleur.
Peau	Peut provoquer de la rougeur, de l'irritation cutanée, de la peau sèche et une dermatite de contact allergique.
Inhalation	Peut provoquer une toux, une irritation des voies respiratoires, une respiration sifflante et une respiration laborieuse.
Ingestion	Peut provoquer une nausée, une diarrhée, un mal de gorge, et du vomissement.
Chronique	L'exposition prolongée et répétée peut provoquer une allergie respiratoire ou cutanée.

Toxicité Aiguë (Concentrations et Doses Létales)

Nom Chimique	DL50 oral	DL50 dermique	CL50 inhalation
peroxodisulfate de diammonium	689 mg/kg Rat	>2 000 mg/kg Rat	>2.95 mg/L Rat

Note : Les limites toxicologiques des bases de données d`ECHA furent consultées. Les données des FDS des fournisseurs furent aussi consultées.

Suite de section sur la page suivante

410**Autre Effets Toxiques**

Corrosion/irritation de la peau	Le peroxodisulfate de diammonium provoque une irritation cutanée.
Lésions/irritation des yeux	Le peroxodisulfate de diammonium provoque une irritation oculaire grave.
Sensibilisation respiratoire et de la peau (risque de réactions allergiques)	L'exposition Le peroxodisulfate de diammonium peut provoquer une réaction allergique respiratoire cutanée.
Cancérogénicité (risque de cancer)	Aucun ingrédient n'est classifié ou répertorié comme carcinogène par le C.I.R.C, ACGIH, Calif. Prop 65 ou NTP.
Mutagénicité (risque d'effet génétique héréditaire)	Selon les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Toxicité pour la reproduction (risque de stérilité ou d'effet sur les fonctions reproductives)	Selon les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Tératogénicité (risque pour la malformation des fœtus)	Selon les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Toxique pour certains organes cibles — exposition unique	Le peroxodisulfate de diammonium peut irriter les voies respiratoires.
Toxique pour certains organes cibles — exposition répétées	Selon les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Danger d'aspiration	Selon les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

410**Section 12 : Données Écologiques**

Les classifications écologiques sont basées sur les critères du Code IMDG/SGH en conjonction avec les données d'écotoxicités de nos fournisseurs, de la base de données enregistrées de l'agence européenne pour les produits chimiques (<http://echa.europa.eu>) et d'autres sources fiables.

Le peroxydisulfate de diammonium n'est pas classifiable comme substances toxiques pour l'environnement car il a généralement des CL50 et CE50 minimaux de >100 mg/L.

- Le peroxydisulfate de diammonium a un CL50 96 h minimal de 76.3 mg/L pour *Oncorhynchus mykiss* (truite arc en ciel) ; et un CE50 48 h de 120 mg/L *Daphnia magna* (puce d'eau) et CE50 72 h de 136 mg/L pour *Phaeodactylum tricornutum* (algue marine).

Écotoxicité Aiguë

Selon les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Écotoxicité Chronique

Selon les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Biodégradation et Persistance

Sans objet

Potentiel de Bioaccumulation

Sans objet

Autres Effets

Sans objet

Section 13 : Données sur l'Élimination



Éliminer le contenu conformément à la réglementation locale, régionale, nationale et internationale.

410

Section 14 : Information Relatives au Transport



Voie Terrestre

Référez aux Règlements TMD (Règlementation Canadienne sur le Transport des Marchandises Dangereuses) et **É.-U. US DOT 49 CFR** (Parties 100 à 185).

<p>Tailles de 5 kg ou moins <i>410-1KG</i> Quantité Limitée</p> 	<p>Tailles supérieures à 5 kg <i>410-25KG</i> Numéro UN : UN1444 Appellation Réglementaire : Persulfate d'Ammonium Classe : 5.1 Groupe d'Emballage : III Polluant Marin : Non</p> 
--	--



Voie Aérienne

Référez aux Règlements sur le Transport des Marchandises Dangereuses de l'ICAO-IATA.

<p>Tailles de 10 kg ou moins <i>410-1KG</i> Quantité Limitée</p> <p>Qté Net par emballage intérieur = 1 kg</p> 	<p>Tailles jusqu'à 25 kg <i>410-25KG</i> Numéro UN : UN1444 Appellation Réglementaire : Persulfate d'Ammonium Classe : 5.1 Groupe d'Emballage : III Polluant Marin : Non</p> 
---	---

Voie Maritime

Référez au Règlement IMDG.

<p>Tailles de 5 kg ou moins <i>410-1KG</i> Quantité Limitée</p> 	<p>Tailles supérieures à 5 kg <i>410-25KG</i> Numéro UN : UN1444 Appellation Réglementaire : Persulfate d'Ammonium Classe : 5.1 Groupe d'Emballage : III Polluant Marin : Non</p> 
--	--

Note: L'expéditeur qui manutentionne, demande le transport, ou transporte des marchandises dangereuses doit être correctement formé et certifié.

410

Section 15 : Information sur la Réglementation**Canada****Liste Intérieure des Substances (LIS) / Liste Extérieure des Substances (LES)**

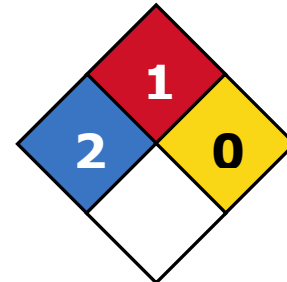
Tous les ingrédients sont inscrits sur la LIS.

Loi sur les Produits Dangereux (L.R.C. (1985), ch. H-3)

La fiche de données et l'étiquetage sont conformes aux exigences de la loi sur les produits dangereux et du SIMDUT 2015.

USA**Autres Classifications****Codes® HMIS**

SANTÉ :	*	2
INFLAMMABILITÉ :		1
RISQUE PHYSIQUE :		0
PROTECTION PERSONELLE :		

CODES 704 NFPA®

Légende pour le niveau de risque HMIS et NFPA :

0 (Minime ou non-existant) ; 1 (Léger) ; 2 (Modérer) ; 3 (Sérieux) ; 4 (Sévère)

CAA (Clean Air Act, USA)

Ce produit ne contient pas de substances d'appauvrissement d'ozone de classe 1.

Ce produit ne contient pas de substances d'appauvrissement d'ozone de classe 2.

Ce produit ne contient pas de substances répertoriées comme des polluants atmosphériques dangereux.

EPCRA (Emergency Planning and Community Right to Know Act, USA, 40 CFR 372.45)

Ce produit ne contient pas de substances qui sont assujetties aux exigences de déclaration de la section « 313 Title III of the SARA of 1986 and 40 CFR part 372 ».

TSCA (Toxic Substances Control Act of 1976, USA)

Tous les ingrédients figurent sur l'inventaire de la TSCA.

Suite de section sur la page suivante

410

California Proposition 65 (Ingrédients chimiques reconnus pour leurs effets cancérigènes ou toxicité reproductive.)

Ce produit ne contient pas de substances sur la liste « California Proposition 65 ».

Europe

RoHS (Restriction of Hazardous Substances Directive)

Ce produit ne contient pas de plomb, de cadmium, de mercure, de chrome hexavalent, de polybromobiphényles (PBB), de polybromobiphényles (PBDE), de phtalate de bis-(2-éthylhexyle) (DEHP), de phtalate de benzyle et de butyle (BBP), de phtalate de dibutyle (DBP), ou de phtalate de diisobutyle (DIBP) et est conforme à la réglementation européenne RoHS.

WEEE (Waste Electrical and Electronic Equipment Directive)

Ce produit n'est pas une pièce électrique ou un équipement électronique, et donc n'est pas régi par cette réglementation.

Section 16 : Autres Informations

Préparé par Département Réglementation

Date de Révision 06 novembre 2023

Annule et Remplace 26 février 2020

Changement Effectué : Date de révision mise à jour.

Références

1) ACGIH 2023 TLVs and BEIs: Based on the documentation of the threshold limit values for chemical substances and physical agents & biological exposure indices, American Conference of Governmental of Industrial Hygienist Cincinnati, OH (2023).

Suite de section sur la page suivante

410**Abréviations**

ACGIH	American Conference of Governmental Industrial Hygienists (USA)
C.I.R.C	Centre International de Recherche sur le Cancer (en anglais = IARC)
CL50	Concentration Léthal 50% (en anglais = LC50)
CLmin	Concentration Léthal Mininal <i>Publiée</i> (en anglais = LCLo)
COV	Composés Organiques Volatils (en anglais = VOC)
CTmin	Concentration Toxique Minimale <i>Publiée</i> (en anglais = TCLo)
CE50	Concentration effective médiane (en anglais = EC50)
FDS	Fiche de Données de Sécurité
DL50	Dose Léthal 50% (en anglais = LD50)
MPT	Moyenne Pondérée sur le Temps (en anglais = TWA)
NTP	National Toxicology Program (en français = Programme de Toxicologie National)
LEMT	Limite d'exposition en milieu de travail (en anglais = OEL)
LECT	Limite d'Exposition à Court Terme (en anglais = STEL)
PEL	Limite d'Exposition Admissible
SGH	Système Général Harmonisé de Classification et d'Étiquetages des Produits Chimiques (en anglais = GHS)
NTP	National Toxicology Program

Questions Techniques Contacter nous avec toutes questions, suggestion d'amélioration, ou problèmes avec ce produit. Des notes d'application, instructions, et FAQ se trouve à www.mgchemicals.com.

Courriel : support@mgchemicals.com

Téléphone : 1-905-331-1396

Adresses

Fabrication & Support
1210 Corporate Drive
Burlington, Ontario, Canada
L7L 5R6

Désistement

Cette fiche de données de sécurité est offerte à titre d'information. M.G. Chemicals, Inc. croit que l'information qu'elle contient est correcte et basée sur des sources sûr, mais ne prétend pas être exhaustif ou sans erreur. C'est la responsabilité de l'utilisateur de vérifier toute information semblant suspecte ou un doute peut exister. L'utilisateur final assume toute la responsabilité pour l'utilisation et la manutention du produit de façon conforme aux règlements locales, régionales, nationales, ou internationales qui s'applique.